

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2019

-----

L'an deux mil dix-neuf et le neuf du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 29/11/2019.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Démissionnaires : MM. Jean-Pierre POPILLE - Richard CHAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Joël GAUTHIER.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## I/ URBANISME

### 1) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Aurélie BENOIT, Notaire à ROMANÈCHE-THORINS, mandataire de Mme BOULON Mylène épouse BAUDOIN, reçue en Mairie le 28 novembre 2019, concernant la vente d'un bien cadastré AB 8 p (124 m<sup>2</sup> / 217 m<sup>2</sup>) sis « Le Verdy Sud » à CHIROUBLES, au profit de M. Claude BESSON, domicilié à CHIROUBLES (Rhône) – 150 Rue de la Bascule.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

### 2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'autorisation d'urbanisme :

- France ENR/LME pour le compte de M. Kevin SENETAIRE et Mme Céline VATOUX – 56 Route du Col de Durbize : Déclaration préalable ➤ Installation de panneaux photovoltaïques ➤ non opposition ;
- M. Claude BESSON – 150 Rue de la Bascule : Déclaration préalable ➤ Construction d'une piscine ➤ en cours d'instruction.

## II/ FINANCES

### 1) COOPÉRATIVE SCOLAIRE

M. le Maire présente la demande de subvention formulée par les enseignantes pour la Coopérative Scolaire, avec les comptes à l'appui qui font apparaître un solde créditeur.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 100.00 € et dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2019, article 6574.

### 2) RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

M. le Maire informe que les dossiers de demande de subvention pour les projets « renouvellement du parc informatique de l'école et de la mairie » et « changement des luminaires encastrés de l'école », devraient être instruits dans les prochaines semaines et, dans le cas de la recevabilité des demandes, présentés au vote des élus régionaux.

### **III/ BÂTIMENTS**

#### **1) CHAUDIÈRES À FUEL**

M. le Maire informe que les bâtiments « École » (2001), « Mairie », « Salle des Fêtes avec logement de la Poste » et « bâtiment Mélinand » (1993 ?) sont équipés de chaudières à fuel. Celles-ci sont vieillissantes et actuellement la chaudière alimentant la Salle des Fêtes et le logement de la Poste se met régulièrement en sécurité et s'arrête. M. Franck MORET – Avenir Chaudières, qui assure l'entretien annuel des systèmes de chauffage des bâtiments de la Commune, fait remarquer que ces chaudières à fuel ne se fabriquent plus et qu'il devient très difficile de trouver des pièces en cas de panne.

Toutefois, les Conseillers émettent la suggestion que soit changé le brûleur de la chaudière afin de prolonger son fonctionnement. M. MORET sera recontacté à cet effet.

Il deviendra ensuite nécessaire de projeter le remplacement de celle-ci avant qu'elle ne soit en panne définitivement et prive les locataires de chauffage. Une étude sera effectuée pour choisir le système de chauffage le mieux adapté aux locaux de la Salle des Fêtes et du logement de la Poste.

#### **2) LOGEMENT MÉLINAND N° 7901**

Les Conseillers municipaux sont informés que le contrat de location a été signé le 18 novembre 2019 avec Mme Angélique DOS SANTOS.

### **IV/ ASSAINISSEMENT**

#### **1) AUTOSURVEILLANCE POUR L'ANNÉE 2020**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de M. le Préfet du Rhône concernant la validation du planning d'autosurveillance de la station d'épuration de CHIROUBLES pour l'année 2020 ; 2 bilans annuels complets sont programmés dont l'un est situé en périodes de vendanges (31/08/2020) tel que le prévoit le dossier loi sur l'eau.

#### **2) RAPPORT DE VISITE IRH / SATESE**

Monsieur le Maire présente le rapport de visite réalisée le 30 septembre 2019 sur la station d'épuration par IRH, dans le cadre du SATESE, qui fait apparaître la synthèse suivante :

- Les eaux d'entrée de station semblent chargées.
- Les résultats des tests de terrain nous indiquent une bonne qualité des eaux de sorties.
  - Le traitement de l'azote est satisfaisant. L'absence de NH<sub>4</sub> et la concentration en NO<sub>3</sub> traduisent un bon procédé de nitrification.
  - Le traitement de la pollution carbonée est satisfaisant.
- Cependant, cette qualité de traitement peut être amenée à se dégrader rapidement du fait des dysfonctionnements suivants :
  - Les deux sprinklers sont actuellement hors service ce qui ne permet pas d'obtenir une bonne répartition des effluents sur toute la surface du lit bactérien, ce qui pourrait engendrer des colmatages au droit des diffuseurs.

Cette dernière remarque est étonnante car, dans un courrier en date du 12 juin 2019, SUEZ Eau France a notifié que les 2 moteurs d'entrainements des sprinklers avaient été renouvelés à neuf en décembre 2018 !

Le présent rapport de visite sera transmis à SUEZ Eau France, qui sera questionné à ce sujet.

### **V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

#### **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)**

A/ COMMISSION VOIRIE, ÉROSION, HYDRAULIQUE : MM. le Maire et Joël GAUTHIER relatent les propos évoqués à la réunion du 05 novembre 2019 ➤ point sur l'ensemble des travaux et les crédits, point sur la satisfaction des travaux réalisés ....

B/ COMMISSION GESTION DES DÉCHETS : M. le Maire s'est rendue à cette réunion qui s'est tenue le 26 novembre dernier et où il a été procédé à la visite de locaux de l'ex Savour Club pour le projet de création d'une recyclerie.

## **2) SYDER**

A/ PROPOSITION DE TRAVAUX : M. le Maire présente une proposition de travaux établie par le SYDER consistant à construire une extension de réseau électrique hors du terrain d'assiette afin de desservir les lots A et B de la parcelle AB 218 et les lots C et D de la parcelle AB 219 concernés par les projets de la Société FONCIMMO, acquéreurs desdites parcelles. L'extension d'environ 102 ml est à prévoir en technique souterraine. Le montant des travaux est estimé à 18 360.00 € ; un abattement de 40 % serait consenti et impliquerait une participation communale en une fois de 11 016 € ou 920.94 € par an sur 15 ans.

Le Conseil Municipal, après discussion, propose de se renseigner auprès du SYDER pour connaître l'obligation de la Collectivité à prendre en charge financièrement cette extension.

B/ CONCESSION ÉLECTRICITÉ : Par courrier en date du 29 novembre 2019, le SYDER informe que suite aux chutes de neige le 14 novembre 2019, dans le Département du nouveau Rhône, plus de 86 000 compteurs ont été coupés, pour des durées plus ou moins longues. La Commission de Régulation de l'Énergie a pris une délibération le 17 novembre 2016 relative au TURPE 5 bis (tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité) dans laquelle est défini réglementairement le calcul de l'indemnité due par le gestionnaire de réseau en cas de coupure longue. Toute interruption d'alimentation d'une durée supérieure à 5 heures due à une défaillance imputable au réseau public de distribution géré par le gestionnaire de réseau, y compris lors d'évènements exceptionnels, dans la limite de 40 tranches consécutives de 5 heures, est concernée. Cela concerne tous les consommateurs, qu'ils soient raccordés en basse ou moyenne tension. Cette information sera diffusée auprès des administrés.

### C/ ÉCLAIRAGE PUBLIC CENTRE DU BOURG

Comme évoqué lors d'une réunion précédente, M. Alix JACOBELLI a été interrogé sur la possibilité de changer uniquement l'armoire sans les LED. La réponse obtenue est positive mais il faut obligatoirement séparer le réseau aérien éclairage public du réseau Basse Tension. M. le Maire est chargé de se rapprocher de M. JACOBELLI pour obtenir de plus amples renseignements et un nouveau chiffrage.

## **VI/ PERSONNEL**

### **1) ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

M. Pierre COURIVAUD annonce que l'entretien professionnel avec les agents se déroulera ce mardi 10 décembre 2019. Il sera annoncé aux agents la mise en place du RIFSEEP.

### **2) ATSEM : SORTIE SCOLAIRE**

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme la Directrice de l'École de CHIROUBLES, sollicitant l'autorisation d'emmener Mme Sophie BODESCOT, ATSEM, à une sortie scolaire avec une nuitée les 16 et 17 avril 2020.

M. le Maire interroge le Conseil Municipal sur les modalités d'aménagement du temps de travail de l'ATSEM durant cette sortie scolaire.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que l'ATSEM effectue cette mission d'accompagnatrice des enseignantes et des élèves lors de cette sortie scolaire. Son temps de travail supplémentaire (au-delà de 16 h 30 jusqu'à 22 h 00 et 3 h 00 comptabilisées pour la nuitée) sera rémunéré ou récupéré.

## **VII / QUESTIONS DIVERSES**

### **1) ASSOCIATIONS : COMPTE-RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

A/ AMICALE BOULE (08 novembre 2019) ➤ M. le Maire rapporte que l'association se maintient avec le nombre de 20 licenciés et dispose d'une trésorerie saine. Il est demandé à la Municipalité d'aménager le devant de la buvette...

B/ LA GYMNASTIQUE CHIROUBLONNE (27 novembre 2019) ➤ M. Joël GAUTHIER informe que l'association compte 22 adhérents. La présidence a changé au cours de cette assemblée ; c'est Mme Sylvie BESEME qui a été nommée.

## **2) COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE**

Mme Katia GENILLON relate les sujets évoqués lors du Conseil d'École du 06 novembre 2019, à savoir :

- Effectif de la rentrée scolaire : 33 élèves ;
- Règlement intérieur : articles ajoutés concernant l'usage du téléphone portable non autorisé et une tenue vestimentaire confortable et adaptée à l'École ;
- Modalités de gestion de la Coopérative Scolaire par les enseignantes ;
- Exercices de sécurité effectués : incendie – intrusion attentat ... des points sont à revoir ;
- Actions pédagogiques mises en place : soutien scolaire le lundi en fin de journée ;
- Evaluations nationales : bilan ;
- Sorties : séances de cinéma à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS (transport financé par la CCSB et entrées par le Sou des Écoles), spectacle à La Cave à Musique à MÂCON, 16 séances de piscine pour 24 élèves du CP au CM2 (transports et bassins financés par la Commune)... ;
- 21 février 2020 : visite du Collège par les élèves de CM2 ;
- Programme de l'Arbre du Noël du samedi 14 décembre : atelier « kapla » le matin suivi de la visite du Père Noël...
- Péricolaire : revêtement de sol de la Cantine Scolaire changé, point sur la fréquentation de la garderie, solution à étudier pour l'accès à la garderie (ouverture porte) ;
- Constat d'une cour très poussiéreuse l'été et eau stagnante en cas de fortes précipitations : voir pour ajouter du gravier St Martin durant les vacances de printemps ;
- Prochain Conseil d'École fixé au 10 mars 2020, à 20 h 00.

## **3) COLLÈGE JEAN-CLAUDE RUET**

M. le Maire informe que 19 élèves de la Commune de CHIROUBLES fréquentent le Collège Jean-Claude Ruet à VILLIÉ-MORGON, représentant 4 % de l'effectif total des 11 Communes adhérentes.

## **4) BULLETIN MUNICIPAL 2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Suite à la distribution du flyer « CHIROUBLES vu par les enfants », un seul dessin a été déposé, à ce jour, en Mairie ;
- Concernant l'insertion d'encarts publicitaires, 11 artisans ou entreprises ont répondu favorablement.

Mme Katia GENILLON précise qu'elle est en attente des devis sollicités auprès des imprimeurs « Rouge & Vert » et « Saint Rigaud ».

Une relance auprès des Présidents(es) des associations sera effectuée pour leur bilan 2019 à insérer dans le bulletin municipal.

## **5) VŒUX**

La cérémonie des vœux à CHIROUBLES est programmée au samedi 11 janvier 2020, à 18 h 00, à la Salle des Fêtes « Jean Lapierre ».

6) M. Gontran BODESCOT sollicite la mise à disposition d'une salle communale pour une réunion publique. Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuite de la Salle des Fêtes « Jean Lapierre ».

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion le lundi 20 janvier 2020 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 00.



